

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 8 Avril 2024

Etaient présents : MRS de BECDELIEVRE, SALAIS, DOUCET, DUPUIS, PERRAULT, PERRON, VIGNAUD, MMES BOULINEAU et LIDDLE.

Etaient absents-excuses : Mme THAUVIN, M. CHABOISSON (pouvoir à Mme BOULINEAU)

Le lundi 8 Avril 2024 à 18h30, Monsieur Marc de BECDELIEVRE a ouvert la séance.

Madame Caroline BOULINEAU a été nommée secrétaire de séance.

Sur interpellation de Monsieur le Maire, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 29 Janvier 2024.

1/ Délibérations :

7-2024 : Approbation du compte de gestion 2023.

Monsieur le Maire présente les chiffres du compte de gestion de l'année 2023, du comptable, duquel ressort un résultat cumulé de clôture au 31/12/2023 de :
+ 85 149.18 € en fonctionnement et + 50 749.47 € en investissement.

Le conseil municipal, l'APPROUVE à l'unanimité.

8-2024 : Approbation du compte administratif 2023.

Les conseillers municipaux prennent connaissance des chiffres du compte administratif, correspondant aux écritures comptables passées pour l'année 2023 :

Fonctionnement : dépenses : 224 250.33 € recettes : 265 299.10 €
Résultat de l'exercice : 41 048.77 €
Résultat cumulé au 31/12/2023 : + 85 149.18 €
et Investissement : dépenses : 55 291.15 € recettes : 166 816.20 €
Résultat de l'exercice : + 111 525.05 €
Résultat cumulé au 31/12/2022 : + 50 749.47 €,
chiffres en cohérence avec le compte de gestion du comptable public.

Monsieur le Maire commente les résultats de l'année et explique qu'en fonctionnement les prévisions des dépenses en matière d'énergie se sont avérées suffisantes, que les recettes des droits de mutation sont supérieures à l'estimation et que l'encaissement des loyers est inférieur à la prévision car certains logements ont été quelques mois inoccupés. En ce qui concerne l'investissement, tous les programmes inscrits au budget 2023 n'ont pas été réalisés au cours de l'année et seront donc reportés sur 2024 (hangar technique, travaux sur concessions du cimetière, ravalement de la façade de la mairie et la mise aux normes de l'éclairage public)

A la sortie de Monsieur le Maire et sous la Présidence du Doyen de l'assemblée, le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (9 votants), APPROUVE le compte administratif de l'année 2023.

9-2024 : Indemnité des élus 2023

L'état récapitulatif suivant, des indemnités brutes perçues par les élus municipaux au titre de l'année 2023

Maire	12 446.50 €
1 ^{er} Adjoint	4 854.18€
2 ^{ème} Adjoint	4 854.18€

est présenté au conseil municipal qui en prend acte.

10-2024 : Affectation du résultat au 31/12/2023.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que l'excédent de recettes (résultat cumulé) constaté à la clôture de l'exercice 2023 en section de fonctionnement, au budget annuel de la commune est de 85 149.18 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'affecter en investissement la somme de 32 931.53 € à l'article 1068, afin de conforter les engagements des programmes de 2023, avec leur réalisation sur 2024

et de laisser le solde de cette somme, 52 217.65 € en fonctionnement à l'article 002 du budget 2024.

11-2024 : Fixation des taux d'imposition pour l'année 2024

Pour l'année 2024, Monsieur le Maire propose une augmentation du taux de la taxe d'habitation de 11.00 % à 11.85 %. Cette modification aura pour conséquence une augmentation de ressources évaluée à 1 143 €.

Après diverses discussions sur le bien-fondé, l'année de mise en application et les conséquences d'une légère augmentation de ce taux, le conseil municipal DECIDE, après un vote unanime, d'appliquer pour l'année 2024 les taux suivants : TH : 11.85 %, TFB : 32.22 %, TFNB : 34.75 %.

12-2024 : Vote du budget primitif 2024

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le projet de budget de l'année 2024, arrêté à la somme de 305 017.65 € en fonctionnement et à la somme de 245 874.00 € en investissement (restes à réaliser 2023 inclus).

Il apporte les précisions suivantes :

- Augmentation des dépenses de personnel en fonctionnement afin de pourvoir au recrutement d'une personne à plein temps pour l'ouverture de la salle d'exposition cet été.

Monsieur Perron demande en quoi consistera ce travail

Monsieur le Maire indique qu'il faudra surveiller le lieu et guider les touristes sur les lieux attractifs de la commune.

- En investissement de nouveaux programmes sont présentés :
 - o Achat de panneaux de sécurité routière et d'un radar pédagogique mobile, pour lequel est attendu une subvention au titre des amendes de police
 - o Installation d'une cuve à eau de 12 m³ pour récupération d'eau pluviale. A la demande de Mrs Perron et Vignaud, Monsieur le Maire indique qu'elle sera placée entre les 2 bâtiments techniques et entièrement enterrée.
 - o Enfouissement des derniers réseaux du bourg, pour lequel une demande de subvention a été déposée au titre de la DETR auprès de la Préfecture.

En attendant l'obtention des subventions demandées, un emprunt de 99 500 € est inscrit.

13-2024 : Tarif horaire de location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire donne lecture des tarifs actuels de location de la salle des fêtes et informe les conseillers municipaux qu'il y a des sollicitations pour des locations à l'heure.

Il propose donc d'en établir un tarif horaire à 5€ de l'heure la salle seule, ce qui est accepté à l'unanimité par les conseillers municipaux.

14-2024 : Travaux de ravalement des façades de la mairie : accord devis

Monsieur le Maire rappelle la décision d'effectuer des travaux de ravalement des façades de la mairie et donne lecture des devis en sa possession.

Il est décidé de confier les travaux à l'entreprise BLASZYK pour 17 454.39 € HT

15-2024 : Sécurité routière : accord devis

Monsieur le Maire rappelle la décision de réaliser des aménagements de sécurité dans le Bourg et au lieu-dit 'Les Bernardières'.

Il donne lecture des devis en sa possession

Il est décidé d'accepter les devis de la société 'signalétique Vendômoise' :

- pour l'acquisition d'un radar pédagogique mobile d'un montant global de 4100 € HT
 - pour la fourniture de signalisation verticale (panneaux, balises, peinture etc ...)
- d'un montant global de 3140.50 € HT

16-2024 : Délégation du Conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire demande aux conseillers la possibilité de lui déléguer le choix des fournisseurs pour certains achats urgents et le conseil municipal accepte de déléguer au Maire ce qui suit :

- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions du cimetière.
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 €.

- Engager, liquider et mandater des dépenses en fonctionnement, dans la limite des crédits votés au budget et en investissement, jusqu'à 5000 € par opération.

***17-2024 : Vente d'une partie du collecteur cadastré ZP n°24
au lieu-dit « Les Bernardières »***

Monsieur le Maire donne lecture de la demande d'acquisition d'une partie du collecteur cadastré ZP n°24 au lieu-dit 'Les Bernardières', formulée par M. Alain PERRAULT car ce collecteur longe et passe sous le chemin rural n° 71 et à l'endroit demandé se situe au bout de sa parcelle cadastrée ZP n° 44.

Monsieur Doucet demande s'il appartient à la commune car numéroté.

Monsieur Salais répond qu'il fait partie du domaine communal depuis la dissolution de l'Association Foncière.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Perrault de sortir de la salle pour la décision du conseil et propose donc de vendre la partie demandée de ce collecteur au prix de 1€ le mètre carré et que tous les frais accessoires incombent à l'acquéreur. Accord unanime

18-2024 : Vente du chemin rural n° 84 au lieu-dit « Humeau »

Monsieur le Maire donne lecture de la demande d'acquisition du chemin rural n°84 au lieu-dit 'Humeau', formulée par M. CLEMENT et M. et Mme BRAULT, domiciliés à Humeau – 37290 BOUSSAY car il est difficile d'entretien par la commune et ne les dessert qu'eux.

Monsieur Dupuis souhaiterait qu'il reste communal car cela fait un accès piétonnier à la rivière.

Monsieur Vignaud signale que cet accès aboutit sur le bras de la rivière qui appartient au moulin, donc sur une propriété privée.

Monsieur le Maire propose de vendre ce chemin rural au prix de 1€ le mètre carré et que tous les frais accessoires incombent à l'acquéreur. Accord à 9 voix pour et 1 contre.

2/ Informations :

-Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le 9 juin 2024 auront lieu les élections européennes de 8 h à 18 h et leur demande de faire connaître leurs disponibilités pour siéger au bureau de vote.

-Il indique que les composteurs collectifs du bourg seront mis en place en juillet.

-Il informe qu'avec les inondations qui ont eu lieu et qui ont créées des dommages sur les 2 moulins, il a déposé une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle Et attend une réponse pour des aides éventuelles de la Communauté de communes

-Festivités 2024 :

- 'Fête rurale / comice ' les vendredi 9 et samedi 10 août à Preuilly avec un stand pour promouvoir chaque commune. Monsieur Salais précise qu'une journée avec visite d'exploitations aura lieu le 11 juin.
- Une réunion de la commission communale des festivités se réunira les 12, 17 ou 19 avril (confirmation de la date par mél)
- Samedi 28 septembre, la fête de la Zarbi'cyclette se déroulera à Boussay Monsieur Dupuis indique que l'assemblée générale de cette association est programmée le 9 avril au Grand-Pressigny

- Monsieur Dupuis fait un compte-rendu de la réunion du syndicat de l'eau, indiquant que la concession a été relevée pour 10 ans et que tous les compteurs vont être changés pour relevé automatique

Monsieur Doucet espère que le nouveau système fonctionnera mieux que le précédent.

-Monsieur Perron informe le conseil municipal de la réouverture de la halle-café du 7 juin au 8 septembre 2024.

La séance est levée à 20 heures 40.